REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2947

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Services numériques à l'usager partagés avec les communes - Avenant n° 1 à la convention cadre

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2947

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi
Commission(s) consultée(s) pour information :
Commune(s) :
Objet : Services numériques à l'usager partagés avec les communes - Avenant n° 1 à la convention cadre
Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4074 du 14 avril 2025, la Métropole a approuvé le modèle de convention cadre qui vise à formaliser l'offre de services numériques à l'usager qu'elle met à la disposition des communes en tant que biens partagés.

La convention cadre proposée actuellement aux communes concerne deux services numériques à l'usager :

- le guichet numérique métropolitain Toodego, avec trois niveaux de partenariat possibles pour les communes (partenaire, abonné, connecté),
- l'espace numérique de travail de la Métropole pour les élèves, collégiens et enseignants, nommé laclasse.com.

Pour chacun, un certain nombre de services communs sont intégrés à la mise à disposition dont la plateforme de gestion des identités GrandLyon Connect.

Chaque service mis à disposition, ses spécificités techniques et la redevance associée, sont détaillés dans une annexe à la convention, cette dernière ayant vocation à s'enrichir de nouveaux services au fil du temps.

La présente délibération vise donc à compléter le périmètre de la convention par la mise à disposition de deux nouveaux services numériques partagés.

Elle a également pour objet de préciser l'annexe actuelle relative au guichet numérique Toodego.

II - Objet de l'avenant n° 1 à la convention cadre entre la Métropole et les communes

L'article 12.1 de la convention cadre dispose que celle-ci et ses annexes peuvent être modifiées par voie d'avenant, notamment pour modifier le nombre et la nature des services mis à disposition, soit par renoncement à un service, soit par mise à disposition d'un service supplémentaire.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer deux services numériques partagés supplémentaires au périmètre de la convention :

- la plateforme d'ouverture et d'échange de données data.grandlyon.com,
- l'application web Geonet pour la consultation des données géographiques de la Métropole.

L'avenant complète, par conséquent, le modèle de la convention cadre avec deux annexes supplémentaires, détaillant chacune le service proposé.

Il vient également modifier l'annexe actuelle relative au guichet numérique Toodego pour :

- modifier les conditions tarifaires de l'offre connecté,
- compléter les termes de l'engagement de la commune en cas de raccordement de son système d'information avec GrandLyon Connect,
- décrire les spécificités du module pétale, espace de stockage développé particulièrement pour les besoins de la Ville de Lyon, partenaire historique du guichet Toodego.

III - Description des deux nouveaux services numériques à l'usager intégrés à la convention cadre

1° - Le service data.grandlyon.com

La plateforme data.grandlyon.com permet de publier et rendre accessible les données ouvertes émanant des acteurs du territoire. Elle permet la recherche, la consultation et la réutilisation des données publiées et est éditorialisée pour mettre en valeur les contenus et les réutilisations. Elle propose également des actualités et des tutoriels.

La Métropole met à disposition des communes les fonctionnalités de la plateforme data.grandlyon.com pour assurer la diffusion de la ou des donnée(s) confiée(s) et fournit aux communes toutes les informations nécessaires à l'intégration de leurs donnée(s) sur la plateforme data.grandlyon.com et à la création du portail dédié (logo, description et charte de la commune).

La Métropole délivre ce service aux communes qui le souhaitent à titre gratuit, sans contrepartie ni contribution financière.

2° - Le service Geonet

L'application Geonet permet, *via* un extranet, la consultation des données géographiques de la Métropole. Il s'agit d'une application web permettant aux communes la consultation du patrimoine de données du système d'information géographique de la Métropole.

La Métropole délivre ce service aux communes qui le souhaitent à titre gratuit, sans contrepartie ni contribution financière.

IV - Modifications apportées à l'annexe relative au guichet numérique métropolitain Toodego

Il est proposé d'apporter trois modifications à l'annexe actuelle.

1° - Complément apporté à l'offre connecté

Le service Toodego comprend trois niveaux distincts auxquels les communes peuvent choisir d'adhérer : offres partenaire, connecté et abonné.

La modification apportée concerne les conditions financières de l'offre connecté (point 10.2) qu'il est proposé de compléter de la manière suivante :

- dans le cas où la mise en œuvre du connecteur entre l'outil de gestion relation usager de Toodego et celui des communes nécessite un développement spécifique pour la Métropole, ledit développement, après accord préalable de celles-ci, est pris en charge par la Métropole,

- les coûts de maintenance générés par ce développement spécifique sont, en revanche, à la charge des communes bénéficiaires.

2° - Interrelations entre le système d'information des communes et la plateforme GrandLyon Connect

Toute commune adhérente à Toodego peut demander le raccordement d'un ou plusieurs portails de son système d'information à GrandLyon Connect.

Dans ce cas, une évolution technique apportée par les communes à leur propre système d'information peut avoir des conséquences non maîtrisées ou délétères sur la plateforme de gestion des identités de la Métropole.

Pour prévenir ces situations, l'information préalable de la Métropole, par les communes, sur tout projet de cette nature, est désormais requise dans le cadre de la convention.

3° - *Addendum* spécifique à la Ville de Lyon, concernant le module pétale

Le module pétale est un espace de stockage particulier, développé spécifiquement pour les besoins de la Ville de Lyon dans le cadre de la création de GrandLyon Connect. Ce développement a été rendu nécessaire pour permettre à la Ville, partenaire historique du projet Toodego, de collecter et de traiter les données des usagers utiles et strictement nécessaires à l'instruction des demandes d'accès aux services en ligne qu'elle souhaitait proposer.

L'objet de l'*addendum* est de décrire les spécificités du module pétale, cet espace de stockage restant toutefois réservé à la Ville de Lyon, et de préciser les engagements de la Métropole et de la Ville de Lyon dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, tant en matière de protection des systèmes d'information, relevant du règlement général de sécurité, que du traitement des données à caractère personnel, relevant du règlement général de protection des données ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au modèle de convention cadre relative à l'offre de services numériques à l'usager et ses annexes, à passer entre la Métropole et chaque commune souhaitant adhérer à ces services, tels que joints au dossier, comprenant :

a) - les modalités de mise à disposition, accès et utilisation, des deux services numériques suivants :

- la plateforme d'ouverture et d'échange de données data.grandlyon.com,
- l'application web Geonet pour la consultation des données géographiques de la Métropole,

b) - l'évolution de l'offre connecté du guichet numérique métropolitain Toodego,

c) - les modalités de partenariat entre la Métropole et la Ville de Lyon concernant le module pétale de GrandLyon Connect.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant avec les communes adhérentes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339295-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025